

SÉANCE DU 22 Février 2022 (13 conseillers présents)

1– DELIBERATIONS APPROUVEES

1-1 Administration Générale :

- Modificatif pour la subvention Etat DETR / DSIL concernant l'opération de réhabilitation d'un logement 6 rue de l'Ancienne Gare.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 78 168€ TTC (soit 71 816 € HT)

Le financement se décline ainsi :

§	Département	15 644 €
§	DETR	32 317 €
§	DSIL	2 945 €
§	Auto financement	20 910 €

- Attribution de subvention
 - o France Handicap 160 €
 - o Les Restos du Cœur 160 €
 - o La Prévention Routière 75 €
- Convention entre la commune et le Syndicat de Voirie pour la régularisation de la TVA sur des factures d'un montant de 11 975€ consécutive au contrôle fiscal de la DDFIP sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat.
- Fixation de la durée d'amortissement sur la participation commune pour le solde des travaux de l'aménagement du bourg (durée 20 ans pour 5 750 €/an).
- **Acceptation du devis ASE (Aunis Saintonge Electrification)** de 5 210 € pour la remise à hauteur des non-conformités des branchements des illuminations de Noël. (50% du montant pris en charge par le SDEER).

- **Compte Administratif 2021**

	COMMUNE		COMMERCES		CCAS
Montant en €	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct
Recettes	772 278	357 116	6 589	3 325	4 000
Dépenses	618 946	487 072	2 973	3 092	680
Résultat 2021	153 332	-129 955	3 616	233	3 320
Excédent 2020	137 314	- 99737	5 506	0	-987
Report CCAS	2 333*				
Excédent Cumulé	292 979	-229 692	9 122	233	+ 2 333
Situation Restes à Réaliser		+38 426		-3 325	
Besoin financement		-191 266		-3092	
Excédent reporté	+101 713		+6 030		+ 2 333*

2 – AUTRES SUJETS ABORDES

- La commission des finances propose de retenir pour les investissements 2022 les priorités suivantes :
 - o Le renouvellement de certains matériels des ateliers municipaux
 - o Le soutien pour le déploiement de la fibre
 - o Le complément de matériels pour le groupe scolaire (Tableaux interactifs + équipements cantine)
 - o La réhabilitation du logement 6 rue Ancienne Gare
- Examen sur le terrain avec la Direction des infrastructures du Département (DID) des projets communaux :
 - o Traitement du pluvial route de Saintes à la sortie nord de la Cour du Bois.
 - o Réfection du pont de la Mirolle.
 - o Création d'un chemin piétonnier entre le bourg et la Cour du Bois.
 - o Mise en sécurité du croisement des RD 129/139 au Champ du Moulin du Pas.